SEANCE DU 31 janvier 2018 à
19 H 00 en mairie

MEMBRES PRESENTS : Nicole Bard, Mireille Orosco , Catherine Lind , Alexandre Duthil, Choulet Sabrina , Carole Richard , Roger Chavanis , Cyril Mugnier

Procuration : Néant

MEMBRE ABSENT : Daniel Vuillemin

SECRETAIRE : Sabrina CHOULET

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 22/11/2017 et 15/12/2017

A 19 h 00 Monsieur Oliver FENDELEUR intervient pour expliquer le rôle de la SAFER dans la gestion des biens de la commune.

OUVERTURE DE SEANCE à 19 H 50.

Mme le Maire demande au conseil municipal pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE. Le conseil est d'accord.

8 POUR CONTRE ABSTENTION

1- Conventionnement avec la SAFER

Suite à l'intervention de monsieur FENDELEUR Olivier, conseiller foncier de la SAFER, et de la présentation du rôle de cet organisme, le conseil municipal décide de conventionner à compter de 2018 pour une durée de 6 années, pour un montant de 180 euros de frais de dossiers, et 20 € / ha et par an. Les conditions seront fixées par la convention.

3 POUR 5 CONTRE ABSTENTION

2- Location parcelles communales

5 propositions ont été reçues concernant la location de tout ou parties de terrains à louer :
Gaec d'Avril

Gaec Garnier-Maillard
Jacquot Fabrice
Mugnier Cyril
Vuillemin Franck

M. Mugnier Cyril quitte la pièce et ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer les parcelles ZB 25, ZC 3, ZC 157, ZE 28 à Franck VUILLEMIN pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2018. Les closes de la location seront fixées par le bail à passer entre la commune et M. VUILLEMIN Franck, après prise de renseignements nécessaires pour la rédaction de ce bail.

4 POUR 1 CONTRE 2 ABSTENTIONS

3- Validation liste affouagistes et tarif affouage,

Mme le maire indique au conseil que le période d'inscription pour les affouages est terminée et que 54 personnes se sont inscrites, et qu'il convient de fixer le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré :

- le conseil valide cette liste arrêtée à 54 inscriptions.
- Fixe le prix d'un lot d'affouage à 25 € à compter de 2018.

8 POUR CONTRE ABSTENTION

4- Choix entreprise : pour travaux décrépissage bâtiment communal, et installation borne à incendie, et toiture salle polyvalente

BATIMENT COMMUNAL

Mme le maire indique que suite aux intempéries de ces temps derniers, la façade du bâtiment communal école et logements a subi des dégradations. Des grosses plaques de crépis se détachent et tombent dans la cour de l'école.
Des devis ont été demandés à deux entreprises :

- Entreprises CRUCEREY pour 8448€
- Entreprise BAUMER Damien pour 7889 €
-

Après renseignement, l'Entreprise BAUMER Damien ne pouvant pas faire les travaux durant les vacances de février, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier ces

travaux à l'entreprise CRUCEREY pour un montant de 8448 euros et autorise le maire à signer le devis et régler les travaux.

5 POUR CONTRE 3 ABSTENTIONS

INSTALLATION BORNE INCENDIE

L'installation d'une borne à incendie située au-dessus de la grande rue est rendue nécessaire afin de rendre plus efficace la lutte contre l'incendie dans le village, notamment dans la rue des Barrots.

Deux devis ont été sollicités auprès de la SAUR pour un montant de 4356.80 euros et l'entreprise CRUCEREY pour 4200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise CRUCEREY pour un montant de 4200 euros et autorise le maire à signer le devis et régler les travaux.

8 POUR CONTRE ABSTENTION

REPARATION TOITURE SALLE POLYVALENTE

Le changement du chéneau de la salle polyvalente servant de noue entre les deux toits doit être réalisé car en cas de fortes pluies des infiltrations se produisent à l'intérieur de la salle.
Une seule entreprise à répondu à notre demande de devis ;
l'entreprise CRUCEREY réaliserait les travaux pour un montant de 2836.87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise CRUCEREY pour un montant de 2836.87 euros et autorise le maire à signer le devis et régler les travaux.

8 POUR CONTRE ABSTENTION

5- Demandes de subvention pour école Jeanne d'Arc et collège Ménans

- L'école Jeanne D'Arc de Gy sollicite la commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'accueil de 6 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer une subvention de fonctionnement.

1 POUR 7 CONTRE ABSTENTION

- Le collège Ménans de Gy a déposé une demande d'aide financière pour l'organisation d'un voyage culturel en Angleterre, d'un séjour natation à Mouthe et de ski à Samoëns. Cette demande concerne 3 élèves du village.
  Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer une subvention à hauteur de 20 € par enfant.

  Le paiement de cette subvention interviendra près le vote du budget 2018.

  7 POUR 1 CONTRE ABSTENTION

6- Annulation délibération du 22 novembre 2017

Suite à un courrier du trésorier sollicitant une délibération du conseil municipal pour l'effacement de la dette d'un montant de 229.06 € d'un habitant de la commune, suite à un jugement du tribunal d'instance de Vesoul ; le conseil, en séance du 22 novembre 2017, s'est prononcé défavorablement à cette demande.
Un courrier de la préfecture nous demande de retirer cette délibération entachée d'illégalité, une collectivité ne peut s'opposer à une décision juridique extérieure.
Le Conseil Municipal décide le retrait de cette délibération et autorise le maire à émettre un mandat sur le compte « recouvrement sur créances admises en non-valeur »

8 POUR CONTRE ABSTENTION

7- Convention fourrière avec la SPA,

La dernière convention de fourrière avec la SPA de GRAY est arrivée à échéance en 2017. La commune n'ayant pas de fourrière, le conseil décide de confier cette tâche à la SPA.
Une nouvelle convention doit donc être faite à compter de 2018 pour une durée de trois années (2018-2019-2020).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de passer une convention pour l'accueil des animaux errants avec la SPA de Gray pour 2018-2019- et 2020.
- Que le service assuré par la SPA sera fait en contrepartie du paiement de 1€/habitant et par an.
- Autorise le Maire à signer la convention à établir avec la SPA.
-

5 POUR 3 CONTRE ABSTENTION

8- Proposition pour assurance remorque employé communal

La commune a fait l'acquisition dernièrement d'une remorque pour l'employé communal.
Elle a demandé à GROUPAMA, assureur de la commune, d'établir un devis pour son assurance. La proposition s'élève à 61.45 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis de 61.45 € pour la couverture des risques pour la remorque,
- Autorise le maire à signer le devis et payer la somme correspondante.

9 POUR CONTRE ABSTENTION

9- Accessibilité église et cimetière,

Le référent « accessibilité » du département est passé pour étudier l'accessibilité de l'église et du cimetière et préconise certains aménagements.
L'Entreprise HICON et LONCHAMPT ont réalisé un devis qui s'élève à 7128 € pour HICON (pour toutes les prestations obligatoires d'accessibilités) et 5844 € pour LONCHAMPT (uniquement la main courante en fer forgé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier ces aménagements à HICON et autorise le maire à signer le devis correspondant, ainsi qu'à solliciter la subvention du département.

7 POUR CONTRE 1 ABSTENTION

10- Candidature aire multisport avec la communauté de communes et son implantation

La commune souhaite se positionner pour la construction d'une aire multisports pour 2019 en partenariat avec la communauté des communes des Monts de Gy.
Elle précise que ce projet sera localisé à Autoreille, rue du Bas.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et sa localisation ; En cas de non possibilité de réalisation sur le terrain proposé initial, ce terrain pourrait être réalisé sur une partie du terrain de foot actuel.

5 POUR CONTRE 3 ABSTENTIONS

11- Engagement à mettre en place le Plan Annuel de Prévention **(PAP)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service de prévention du CDG70, représenté par

M. *Thomas MOULIN* s'est rendu en mairie afin de présenter le Document

Unique d'évaluation des risques professionnels.

Celui-ci relève qu'il y a certaines modifications à réaliser afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les solutions trouvées ont été répertoriées dans un plan annuel de prévention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité**

- **S'ENGAGE** à mettre en place le plan annuel de prévention des risques professionnels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document à intervenir

8 POUR CONTRE ABSTENTION

12- <u>Questions et informations diverses</u>

L'ONF propose de prendre en charge des parcelles boisées de la Commune. M. ROUX viendra prochainement en discuter ;

Il est rappelé que tous les travaux réalisés sur Autoreille doivent être soumis à déclaration.

M. Nicolas Gaulliard demande si la commune aurait un terrain d'1 ha disponible pour se lancer dans une mini ferme écologique.

Mme COMTE Aurélie et Mme Caroline MARTINS présentent un projet de Maison Assistante Maternelle, et sollicite la possibilité d'utiliser la classe de l'école, une fois que celle-ci sera partie à Charcenne. A l'heure actuelle, aucune décision ne sera prise pour ce bâtiment pour l'instant, mais on incite Mmes COMTE ET MARTINS à continuer de monter leur projet, car l'idée est intéressante.

M. Antoine Maurand a sollicité la mairie en vue de louer l'appartement qui est disponible actuellement.

Mme RICHARD Carole demande aux utilisateurs de l'aire de jeux de ne pas se garer sur la pelouse devant le grillage, car le sol s'abîme.

Mme BARD Nicole rappelle que les gens roulent trop vite dans la rue nouvelle. Des contrôles de gendarmeries seront réalisés plus souvent. Le Conseil Municipal demande plus de civisme de la part des automobilistes.

Séance levée à 22 h 15